

PROCES-VERBAL N° 46/2021
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)
JEUDI 8 AVRIL 2021

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle communale de Chavannes-de-Bois et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il salue également la présence de M. Thomas Filipetto, ingénieur conseil en énergie. De vifs remerciements sont adressés à la commune de Chavannes-des-Bois qui a la gentillesse de mettre à notre disposition la salle communale pour la seconde fois, de sorte que nous puissions siéger dans les conditions sanitaires qui s'imposent et dont les règles sont rappelées.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Approbation du procès-verbal n° 45/2020 du 17 septembre 2020.
5. Communications du bureau.
6. Communications du Comité de Direction.
7. Sous réserve, présentation de M. Thomas Filipetto ingénieur conseil en énergie, en système écologique industriel et des bâtiments.
8. Elections complémentaires :
 - 1 délégué à la commission des travaux pour représenter la commune de Crans.
 - 1 délégué à la commission des finances pour représenter la commune de Crans.
9. Divers et propositions individuelles.

1^{er} But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. **Préavis n° 218/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 340'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située sous la route de Courte Raie, sur le territoire de Founex, conjointement aux travaux de réfection de la route et du trottoir.
11. **Préavis n° 219/2021**, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 17'700.- au projet de mise en place d'une adduction d'eau gravitaire dans le village de Gasige, commune rurale d'Ampary, région d'Itasy à Madagascar.
12. **Préavis n° 220/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 464'000.- TTC pour l'acquisition de la parcelle 510 en Balessert et 620m² du DP 16.
13. Divers et propositions individuelles.

2^{ème} but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

14. **Préavis n° 221/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 132'000.- TTC pour l'entretien de regards EC et EU sur l'ensemble du réseau d'assainissement intercommunal.
15. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 58 membres convoqués et 8 membres remplaçants, 38 conseillers sont présents.

- 19 membres sont excusés.
- 9 conseillers ne sont pas excusés. Mesdames et Messieurs Omar Sharif de Commugny, Roberto Ferro de Coppet, Liliane Volant de Coppet, Alain Mermoud de Founex, Fabiola Gavillet-Vollenweider de Mies, Arcadio Mir de Tannay, David Odelet de Crassier, Jean-Pierre Widmer de La Rippe et Nicolas Berlie de La Rippe.

MM. Jean-Luc Faillettaz de Crans, Michel Golay de Commugny du Comité de direction sont excusés.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Mutations

M. Fiaux annonce qu'il n'y a pas de mutation.

3. Assermentation

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

- **M. Denis Lehoux**, représentant la commune de Founex en qualité de remplaçant à la délégation fixe.
- **M. Thomas Marchand**, représentant la commune de Coppet en qualité de remplaçant à la délégation fixe.

4. Approbation du procès-verbal n° 45/2020 du 12.11.2020

Ce procès-verbal n'est pas lu, les conseillers l'ayant reçu par courrier. Il est accepté tel que présenté avec 4 abstentions.

5. Communications du bureau

M. André Fiaux présente le calendrier des prochaines séances des commissions et du conseil intercommunal.

Pour les commissions de gestion, travaux et finances :

- Le mercredi 12 mai à 20h00 au bâtiment du SDIS à Balessert (salle de théorie des pompiers).

Pour le conseil intercommunal :

- Le jeudi 10 juin à 20h15 à la salle communale de Founex. Hors conseil cette date a été déplacée au 24 juin.

Pour celles et ceux qui continueront de participer aux SITSE lors de la prochaine législature, l'installation des membres par le Préfet aura lieu le lundi 28.06.2021 à 19h00 à la salle communale de Crans. Hors conseil, l'assermentation a changé de lieu et se déroulera à la salle communale de Founex.

Ces séances feront l'objet d'une convocation.

6. Communication du Comité de direction

M. François Debluë, Président du comité de direction annonce :

- L'engagement à 50 % de Madame Tina Barde, citoyenne de Coppet, qui a rejoint l'administration des SITSE le 01.02.2021.
- La mise à jour de nos règlements est actuellement en cours, suite à des imperfections constatées.
- La création d'un 3^{ème} but optionnel, dont l'objectif sera de promouvoir les énergies renouvelables et d'accompagner les communes et les privés en vue de la transition énergétique dans la concrétisation de leurs projets. Pour ce faire, M. Thomas Filipetto a été mandaté pour faire une étude de marché.
L'étape suivante sera de présenter aux municipalités (exécutif), puis aux membres des organes délibérants des communes membres, dont celui des SITSE, l'intérêt de constituer ce 3^{ème} but optionnel,.

7. 3^{ème} but optionnel, présentation par M. Thomas Filipetto ingénieur conseil en énergie

La parole est donnée à M. Thomas Filipetto, cofondateur du bureau OptimalWay, conseiller en autonomie énergétique.

Ce dernier apporte la vision vers laquelle les SITSE pourraient s'engager dans la transition énergétique, dont l'objectif est de promouvoir de l'énergie propre dans sa globalité.

Il s'agira d'une part de modifier les modes de production et de consommation de l'énergie et d'autre part d'unifier la politique écologique en suivant la même idéologie, car le but sera pour les privés et les communes de réaliser des projets en commun et au moyen du même support.

Des cas concrets, réels et d'envergure différente, en cours de réalisation pour certains, sont alors présentés, allant :

- De la pose de panneaux photovoltaïques sur l'entier de la toiture d'un bâtiment déjà construit de plus ou moins grande envergure, et qui sera en mesure d'alimenter à lui seul en électricité verte, des bâtiments communaux, des bâtiments privés, de nouvelles constructions, voire même un quartier entier à proximité.

- De la rénovation de routes communales ou cantonales, en profitant de la synergie des entreprises sur place pour poser des câbles électriques dans les fouilles et ainsi créer des réseaux autonomes de production et distribution d'électricité verte ou de réaliser des projets du style chauffage à distance.

Dans de tels projets, il est judicieux de profiter du terrassement, de la fouille, de la réfection, de la rénovation de bâtiments pour en réduire le coût.

Cadre réglementaire :

- La loi actuelle permet de traverser une route, un champ, une voie ferrée ou un cours d'eau, avec un câble électrique, pour aller vendre du courant à son voisin, il n'y a donc plus de limite à la construction d'un réseau privé afin de promouvoir l'autonomie énergétique.
- En Suisse le prix auquel les sociétés électriques rachètent le surplus du courant produit varie d'une société à l'autre. Cette partie est variable et peut changer chaque année sans préavis. C'est ce que nous voulons éviter avec le projet SITSE.
- La loi actuelle sur les constructions vaudoises impose d'alimenter en courant propre au moins 20 % de leurs besoins.
- Selon l'ordonnance, le gestionnaire de réseaux (Romande énergie) est tenu de relever le courant des installations de production d'énergie au point de raccordement. Il a donc l'obligation de connecter ce type de réseau au sien et de racheter le surplus produit.

En conclusion, un projet privé peut devenir un projet avec un lien communal ou vice versa. De tels projets éviteront aussi l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits. Le but étant de rationaliser et d'avoir une cohérence globale.

Il s'agira donc aux SITSE d'apporter une vision générale, de piloter des projets, car l'intérêt est d'équilibrer la production et la consommation. Au besoin, les SITSE compenseront le manque de financement dans le cadre de projets projetés par les privés ou les communes, par le biais d'un financement écologique. C'est-à-dire, en vendant moins cher le courant écologique consommé que celui produit à partir de sources non renouvelables achetées sur le réseau. Une fois l'installation amortie (durée de l'amortissement à définir), l'énergie vendue par les SITSE devra couvrir les frais de fonctionnement. Le but étant de développer et gérer des projets sans faire de bénéfices, ni de pertes.

La discussion est ouverte :

M. Nicolas Ulmer de la commune de Founex. Concrètement qu'elle est le rôle des SITSE. Les statuts actuels sont-ils conformes pour ce but ?

M. François Debluë. Les statuts devront être modifiés. Pour créer ce 3^{ème} but optionnel, nous devons obtenir des cautionnements des communes. Nous trouverons peut-être le moyen de le cautionner au travers des cautions que l'on a déjà en partie amortie sur la STEP, pour éviter de charger les communes en cautionnement supplémentaire. Ensuite, légalement, ce nouveau but devra être présenté et accepté par les communes souhaitant y adhérer.

Mme Amélie Cherbuin de la commune de Coppet. Le raccordement à un système collectif solaire permettrait de répondre aux exigences individuelles d'assainissement énergétique des bâtiments en augmentant la part de l'énergie renouvelable, plus particulièrement pour les maisons chauffées à l'électricité qui représentent parfois jusqu'à 40 % dans certaines communes de Terre-Sainte ?

M. Thomas Filipetto. On ne peut pas changer un chauffage électrique par un système identique à 100 %, il est nécessaire de l'équiper en partie par un système alimenté en énergie renouvelable, la loi l'y oblige. Il conviendra alors d'équiper les maisons chauffées à l'électricité par un système de pompe à chaleur, ce qui engendrera un certain investissement. Il est aussi possible de faire durer une vieille technologie de chauffage électrique en accumulant la chaleur, par exemple, au moyen de dispositifs comportant des pierres volcaniques.

Mme Lynn Frydman Kuhn de la commune de la Rippe. Poserez-vous un tuyau électrique à chaque fois que les SITSE poseront une conduite d'eau ou uniquement dans le cadre de projet comme celui à Echichens, en posant des panneaux photovoltaïques sur l'entier de la toiture de la salle communale qui, à lui seul, alimentera en courant écologique, les bâtiments communaux, voire même le quartier voisin ?

M. Thomas Filipetto.

L'intérêt pour les SITSE sera de se synchroniser ou de piloter des cas de rénovation et de nouvelles constructions, qui seront connues et identifiées sur le plan d'aménagement des communes. En ce sens, des tuyaux ne seront posés que si des synergies intéressantes sont identifiées.

8. Elections complémentaires

Sont élus pour représenter la commune de Crans à :

La commission des finances : M. Cédric Aeschliman

La commission des travaux : M. Boris Lerch

9. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler.

1^{er} but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. Préavis n° 218/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 340'000.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située sous la route de Courte Raie, territoire de Founex, conjointement aux travaux de réfection de la route et du trottoir

M. Stefan Breugelmans présente le préavis et le plan du projet.

L'état de Vaud prévoyant à l'automne 2021 de réfectionner l'entier du revêtement de la route de Courte Raie a abordé les SITSE pour savoir s'ils désiraient profiter des travaux pour remettre à niveaux certains équipements.

Les SITSE se sont alors penchés sur l'analyse du secteur concerné afin d'identifier les installations devant être améliorées selon le Plan Directeur de Distribution d'Eau (PDDE) ou susceptibles de poser des problèmes et devant être changées à relativement brève échéance.

Il ressort de cette étude et de l'opportunité offerte aux SITSE que ces travaux permettront la remise à neuf d'installations devenues vétustes ou présentant un risque élevé de fuites et aussi de faciliter l'accès à la conduite actuellement située en partie sous la voie ferrée, sous des terrains privés, sous des clôtures ou des haies, ou encore dans l'axe de la chaussée.

Ces travaux se feront selon les diamètres validés par le PDDE des SITSE et permettront de profiter de l'occasion des travaux menés par la DGMR et la commune de Founex pour remettre à neuf nos installations, sans réouverture ultérieure de ce secteur.

Dans le plan financier des SITSE, cet investissement était prévu en 2024. Mais il faut admettre qu'une telle opportunité permet de bénéficier de la synergie et de conditions financières favorables.

Le montant total du devis des travaux génie civil est estimé sur la base d'offres rentrées. Les travaux de génie civil propres aux SITSE peuvent être réalisés aux conditions des travaux de la DGMR qui a mené son propre appel d'offres en procédure ouverte.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement, il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des travaux est lue par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et celle de la commission des finances est lue par M. Richard Pariat de la commune de Crassier.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 218/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.

11. Préavis n° 219/2021, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 17'700.- au projet de mise en place d'une adduction d'eau gravitaire dans le village de Gasige, commune rurale d'Ampary, région d'Itasy, Madagascar

M. Stefan Breugelmans présente le préavis et le plan du projet.

Aujourd'hui, nous vous proposons de soutenir financièrement une nouvelle organisation Suisse. Cette organisation d'entraide internationale - Groupe d'action La Côte « Nouvelle Planète » soutient des démarches de population vivant en milieu rural en Afrique, Asie et Amérique latine pour améliorer leurs conditions de vie et les rendre plus autonomes, tout en protégeant leur environnement.

Le projet qui est proposé vise à améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène de la région citée en titre, dont les objectifs principaux sont les suivants :

Buts :

- Faciliter l'accès des villageois à l'eau potable pour leurs besoins quotidiens,
- Diminuer les trajets et le temps consacré par les femmes pour chercher l'eau,
- Diminuer l'absentéisme des filles à l'école,
- Réduire la prévalence des maladies hydriques liées à la mauvaise qualité de l'eau,
- Améliorer l'environnement, la qualité de vie des villageois et lutter contre l'exode rural.

Résultats attendus :

- Construction de l'adduction d'eau comprenant 15 bornes-fontaines,
- Installation de 180 latrines privatives,
- Création, structuration et renforcement de capacités du comité d'eau,
- Formations en technique/entretien et en dynamique organisationnelle,
- Sensibilisation des villageois à l'entretien, l'hygiène et l'assainissement.

Bénéficiaires :

- 1'380 habitants répartis dans 4 hameaux du village de Gasige, ainsi que les 120 élèves et les 6 enseignants de l'école publique villageoise.

De plus, le solde du fonds de réserve actuel nous permettra cette année encore de poursuivre notre soutien au projet « Ecoles bleues » au Népal.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Richard Pariat de la commune de Crassier.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 219/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.

12. Préavis n° 220/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 464'000 TTC pour l'acquisition de la parcelle 510 en Balessert et 620m2 du DP 16

La parole est donnée à M. Stefan Breugelmans qui fait un bref historique des parcelles et des installations sur le site.

Actuellement, le site en Balessert est composé des parcelles et équipements suivants :

- Parcelle n°509 (SITSE) : locaux SDIS et bâtiments administratifs SITSE ainsi que les réservoirs datant de 1992.
- Parcelle n°712 (SITSE) : ancienne station et demi-réservoir de 1976 ainsi que la moitié de la station de Balessert datant de 2008.
- Parcelle n°510 (commune de Founex) : demi-réservoir et réservoir d'eau brute de 1976 ainsi que le nouveau réservoir d'eau brute et la moitié de la station de potabilisation de 2008.
- Chemin d'accès communal DP 16 : 620 m² du domaine public de la commune de Founex sont utilisés pour les places de parking et les tableaux électriques basses tensions de la station de Balessert.

A l'avenir et tel que prévu dans le PDDE, le site de Balessert devra se doter de nouveaux réservoirs de stockage d'eau traitée et d'eau brute du lac.

La parcelle en question contient déjà une grande partie des équipements de la station de potabilisation. L'espace restant sera utilisé pour agrandir le réservoir d'eau brute, qui augmentera le confort d'exploitation et la sécurité du site de production

Le prix d'achat du terrain se monte à CHF 150.-/m², ce qui est intéressant au vue de la valeur des terres dans la région.

L'acquisition du terrain par les SITSE fera encore l'objet d'un préavis présenté aux membres du conseil communal de Founex.

Les conclusions des rapports rédigés par les commissions des travaux et des finances sont lues respectivement par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 220/2021 susmentionné est accepté avec 1 abstention.

13. Divers et propositions individuelles pour le but optionnel1

Rien à signaler.

2ème but optionnel, collecte et évacuation des eaux claires et eaux usées (9 communes)

14. Préavis n° 221/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 132'000.- TTC pour l'entretien de regards EC et EU sur l'ensemble du réseau d'assainissement intercommunal

M. Stefan Breugelmans présente le préavis.

Depuis la reprise des collecteurs EC/EU en 2016, les SITSE effectuent une campagne de curage des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur une période de 3 ans pour les 9 communes. A la fin d'un cycle complet, un listing de synthèse indiquant les regards à réparer est établi. Les regards représentant un réel danger pour les riverains ont été réparés de suite. Les regards restants ont été intégrés au présent préavis. Le but étant d'entretenir l'ensemble des regards en 2021 et d'optimiser les coûts d'entretien pour les prochaines années.

Ces travaux permettront, entre autres, de réduire le ruissellement des eaux de surface dans les collecteurs et d'éviter toute dégradation future des regards pouvant entraîner des situations dangereuses.

Quant à l'aspect financier, il s'agit là d'un investissement habituel de notre activité collecteurs.

Conformément aux procédures de marchés publics, un appel d'offre sur invitation a été lancé. Le préavis tient compte de l'offre la mieux-disante. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'entreprise Girardi.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum.

Les conclusions des rapports rédigés par les commissions des travaux et des finances sont lues respectivement par M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies et M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 221/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.

15. Divers et propositions individuelles pour le but optionnel 2

Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 21h30

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :
Le Président : La secrétaire

André Fiaux

Corinne Camilo



The seal is circular with a blue border. Inside the border, the word "CONSEIL" is at the top and "INTERCOMMUNAL" is at the bottom. In the center, there is a stylized logo consisting of a blue wave above the letters "SITSE".

Founex, le 14 avril 2021.